

Décision

Générale

colonial

Décision n° 131 25 janvier 1964

n° 131 25

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 janvier 1964

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1964

Date du numéro

1 mars 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2e classe Hassan Daher Rialeh, mle 2823, de la 4 Compagnie de Milice à Damerdjog, est licencié pour «raison disciplinaire» pour compter du 2 janvier 1964. L'intéressé qui totalise au 2 janvier 1964 1 an 4 mois 4 jours de services effectifs dans la Milice de la C.F.S. ne peut prétendre à aucune indemnité.